

Commune du
SEQUESTRE - Tarn-
Place Jules Ferry

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT
INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS D'HONNEUR DU STADE
JUSQU'AU 15 OCTOBRE 2022
*Modification de l'arrêté de fermeture du stade du 12 septembre 2022***

Le Maire du SEQUESTRE - Tarn ;

VU le code des collectivités territoriales

Considérant l'état des terrains en raison de la sécheresse et la nécessité de protéger les pelouses du stade municipal et l'intégrité physique des utilisateurs

Considérant les efforts du club de la Mygale Foot et les besoins d'entraînement en cette rentrée sportive

Il est proposé de modifier l'arrêté du 12 septembre 2022 afin de permettre l'utilisation d'un terrain sur les trois terrains du stade et ce, jusqu'au 15 octobre 2022, en laissant ouvert le terrain C pour les entraînements de façon raisonnée.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Toute activité sportive (compétition, entraînements) est interdite **sur les terrains A et B** du stade municipal des Pountils au Séquestre les jours suivants :

- **Du Mardi 13 septembre au Samedi 15 octobre 2022**

ARTICLE 2 : Il est demandé au Club de la Mygale Football Club de prendre toutes les précautions requises pour préserver le terrain C et éviter les blessures pour les joueurs (temps de jeu limité, éviter les crampons...)

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera communiquée à Monsieur le président de La Mygale Football pour application aux responsables du district du Tarn et de la ligue Occitanie de football.

ARTICLE 4 : L'agent assermenté communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait au SEQUESTRE,
Le 13 septembre 2022



Le Maire
Gérard POUJADE